COMMUNAUTE DE COMMUNES

CENTRE HAUT·RHIN

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Madame, Monsieur,

L'année 2020 aura été marquée par une crise sanitaire et économique sans précédent. Malgré les difficultés et les différents confinements, l'ensemble des élus, des agents et des services de la CCCHR sont restés mobilisés sur le terrain pour assurer une réelle continuité de service public et je veux saluer leur investissement et leur professionnalisme.

Cette mobilisation de tous a permis de maintenir l'attractivité de notre territoire. En effet, au cours de l'année 2020, nous avons continué à développer et à attirer de nouvelles entreprises sur nos zones économiques, tout en veillant à la bonne gestion budgétaire de la CCCHR.

2020 a également été une année électorale qui a vu le renouvellement de l'ensemble des équipes municipales et donc, par extension, l'équipe communautaire. Ce renouvellement permettra à n'en pas douter l'émergence de nouveaux projets au service du développement de notre territoire.

Dans le prolongement des années précédentes et en corrélation avec notre développement démographique, la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin a encore accru sa capacité d'accueil dans les périscolaires dont elle a la charge au 1er septembre 2020.

L'année écoulée a également permis à notre PLUi d'évoluer. De même, nous avons anticipé les changements de réglementation à venir à compter du 1er janvier 2022 en matière d'instruction des permis de construire en procédant, dès à présent, à la dématérialisation totale du process d'instruction.

Vous le constaterez au travers de ce rapport d'activité 2020, la CCCHR a poursuivi ses investissements pour l'avenir du territoire malgré les difficultés sanitaires.

Vous pouvez compter sur la mobilisation de l'ensemble des élus et des services de la CCCHR pour continuer à développer notre territoire et contribuer à l'amélioration du cadre de vie de tous les habitants.

Bien à vous.

Le Président,

Michel HABIG

SOMMAIRE

I. FICHE SIGNALETIQUE 4

II. FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN 5

2.1. Compétences de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin 5
2.2. L'organisation politique 8
2.3. Ressources humaines 10

III. ACTIONS 2020 11

3.1. Aménagement de l'espace 11
3.2. Développement économique 14
3.3. Aire d'accueil des gens du voyage 19
3.4. Collecte et traitement des déchets ménagers 19
3.5. La protection et la mise en valeur de l'environnement 20
3.6. La politique du logement et du cadre de vie 20
3.7. Action sociale d'intérêt communautaire 21
3.8. Le domaine scolaire et culturel 26
3.9. Actions sociales 27
3.10. Maîtrise d'ouvrage déléguée 29

IV. LA GESTION DE LA CCCHR - 2020 32

4.1. Finances 32
4.2. Communication 34

I. FICHE SIGNALETIQUE

Date de création : *1er janvier 2003*

Situation :
Canton d'Ensisheim (Haut-Rhin)
PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon

Site internet *www.ccchr.fr*

Chiffres clés :

- ***9*** *communes*
- ***15 485*** *habitants (INSEE - population légale 2017 applicable au 1er janvier 2020)*
- ***137,1****9 km²*

II. FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN

2.1. Compétences de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin

2.1.1. LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

1 - L'aménagement de l'espace

- Participation au « Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon» ;

- Adhésion en tant que représentante des communes membres au Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale Rhin-Vignoble-Grand-Ballon ;

- Elaboration, modification, révision, gestion et suivi du Plan Local d'Urbanisme et de tous les documents d'urbanisme en tenant lieu, et cartes communales ;

- Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

2 - Le développement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
  A ce titre, sont considérées comme zones d'activités sur le territoire, toutes surfaces faisant l'objet d'un développement économique coordonné actuel ou futur, inscrites comme tel dans les documents d'urbanisme, regroupant plusieurs établissements ou entreprises présentant une cohérence d'ensemble.
  Sont notamment considérées comme zones d'activités les zones suivantes :
  - → parc d'activités de la Plaine d'Alsace (zone d'activités d'intérêt départemental) situé à Ensisheim et Réguisheim ;
  - → zones d'activités de Niederhergheim Est et Ouest ;
  - → zone d'activités d'Oberhergheim ;
  - → zone d'activités du Grundfeld à Meyenheim ;
  - → l'Anneau du Rhin à Biltzheim et Niederentzen ;
  - → zone d'activités commerciales et de services à Niederentzen ;
  - → parc d'activités de l'Ill à Réguisheim ;
  - → zone d'activités de la Forêt à Réguisheim ;
  - → zone de l'Oberhardt à Réguisheim ;
  - → zones d'activités « la Passerelle » 1 et 2 à Ensisheim ;
  - → pôle d'activités Ill-Thur à Ensisheim.

- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

- Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme.

3 - L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage

4 - La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

2.1.2. LES COMPETENCES OPTIONNELLES

1 - La protection et la mise en valeur de l'environnement

- La protection du milieu naturel : revêt un caractère communautaire toute étude et intervention consécutive à l'étude visant à pérenniser un cadre de vie de qualité et se rapportant à la protection des milieux aquatiques, la protection des vergers, la mise en œuvre d'un plan de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN), la mise en valeur du potentiel naturel de l'Ill ;

- Toute action visant à améliorer l'environnement, développement et participation aux actions de sensibilisation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté ;

- Soutien aux actions en matière de maîtrise d'énergie : participation financière aux actions en faveur des économies d'énergie dans les bâtiments publics.

2 - La politique du logement et du cadre de vie

- La mise en œuvre d'un programme local de l'habitat (PLH) et les actions qui peuvent en découler ;

- Toute étude globale de définition des besoins de logements en faveur des personnes défavorisées, hors opérations de construction pouvant être engagées ou réalisées par des bailleurs sociaux ou d'initiatives privées.

3 - En matière de politique de la ville :

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

4 - Action sociale d'intérêt communautaire

Les actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

- le Relais d'Assistantes Maternelles intercommunal, les accueils de loisirs, les multi-accueils d'Ensisheim et de Niederentzen, les animations jeunesse.

2.1.3. LES COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

Le service d'intérêt intercommunal de gestion de la main d'œuvre forestière et des moyens pour la mise en œuvre des programmes d'exploitation et des travaux en régie à effectuer dans les forêts, et espaces naturels des communes membres, dans le respect des conditions des articles L 761-4-1 et L 722-3 du Code Rural.

Le domaine scolaire et culturel

- les manifestations qui ne sont pas organisées habituellement par les Communes composant la Communauté et/ou qui ont un caractère innovant, qui, par leur importance ou leur rayonnement, drainent la majeure partie des habitants et/ou de la jeunesse de la Communauté et/ou qui, par leur thème, fédèrent les intérêts culturels de l'ensemble des communes ;

- la création de services sportifs, culturels, sociaux et liés à l'environnement et la mise en œuvre d'actions visant à favoriser leur développement dans la mesure où elles intéressent l'ensemble de la communauté.

Le versement en lieu et place des communes des subventions, aides, participations répétitives

- Le versement de subventions et assimilés à d'autres collectivités ou établissements publics pour des opérations qui intéressent la communauté : subventions aux écoles de musique et sociétés de musique, participation conjointe avec une autre collectivité pour des manifestations de grande ampleur, fonds de concours pour études de sécurité en traverse d'agglomération des communes membres, dotation pour travaux d'intérêt communal, participation financière aux associations et organismes de développement d'actions envers les personnes âgées, de développement des relations internationales (CEEJA / Jumelage Région Powiat de Wroclaw).

Le versement d'aides exceptionnelles ou de subventions ponctuelles

- Il s'agit d'œuvres spécifiques de bienfaisance ou humanitaires, prises en compte par la communauté de communes, en fonction de chaque cas d'espèce et dans le cadre d'un éventuel fond d'intervention culturel et social dans le cadre d'actions de solidarité nationales ou internationales.

La représentation collective des communes

Par adhésion de la communauté à tout groupement de collectivités locales et d'établissement publics pour la réalisation d'études et la programmation à une échelle plus grande que le périmètre communautaire.

Maîtrise d'ouvrage

- La Communauté de Communes peut exercer à la demande d'une commune membre, un ou plusieurs mandats de maîtrise d'ouvrage public pour des missions relatives à une opération relevant de la compétence communale, et ce, dans le cadre fixé par les articles L2422-5 et suivants du Code de la Commande Publique.

Les compétences diverses

- Création, sur les affaires d'intérêt intercommunal relevant des compétences de la communauté de communes, d'un comité consultatif intercommunal au titre de la citoyenneté participative ;

- Aide aux personnes âgées ;

- Mise en commun d'équipement et de moyen pour travaux d'entretien.

2.2. L'organisation politique

2.2.1. Le conseil communautaire

Conformément à l'arrêté du 25 septembre 2019, le nombre total et la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes du Centre Haut-Rhin sont fixés comme suit :

Communes	Sièges
BILTZHEIM	1
ENSISHEIM	12
MEYENHEIM	3
MUNWILLER	1
NIEDERENTZEN	2
NIEDERHERGHEIM	2
OBERENTZEN	2
OBERHERGHEIM	2
REGUISHEIM	3
Nombre total de sièges	28

Par conséquent, le Conseil de Communauté est composé de 28 délégués titulaires

Communes	Délégués
BILTZHEIM	VONAU Gilbert
ENSISHEIM	HABIG Michel
	ELMLINGER Carole
	KREMBEL Philippe
	COADIC Gabrielle
	HEGY Patrice
	MISSLIN Christine
	FISCHER Gilles
	SCHMITT Muriel
	BRUYERE Jean-Pierre
	KLUPS Marie-Josée
	MARETS Patric
	REBOUL Stéphanie
MEYENHEIM	BOOG Françoise
	HOLLER Jean-Luc
	GUTLEBEN Cécile
MUNWILLER	REYMANN Léonard
NIEDERENTZEN	WIDMER Jean-Pierre
	FARINHA Stéphanie
NIEDERHERGHEIM	ZEMB Alain
	RIETSCH Marie Gabrielle
OBERENTZEN	MATHIAS René
	BRENDLE Bernard
OBERHERGHEIM	SICK Corinne
	LAPP Philippe
REGUISHEIM	PAULUS Frank
	MEYER Sabine
	SCHMITT Yannick

2.2.2. Le Bureau

Le **Bureau** élu par le Conseil Communautaire, se compose de 9 membres : le Président et 8 Vice-Présidents.
Il débat des orientations stratégiques, des actions et des projets relevant du champ de compétence de la communauté, avant leur présentation en Conseil communautaire.

2.2.3. Les commissions thématiques,

Elles sont composées des délégués communautaires, elles préparent les dossiers et les projets de la communauté et émettent un avis consultatif.

Ces commissions sont au nombre de 8 à savoir :

- **Commission Petite enfance, enfance et jeunesse**
- **Commission Développement économique et gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire**
- **Commission Animation et promotion du territoire (tourisme, culture et sport)**
- **Commission Finances**
- **Commission Travaux réalisés par la CCCHR ou en maîtrise d'ouvrage délégué / préparation aux transferts de compétence obligatoire Eau et Assainissement**
- **Commission Aménagement de l'espace (suivi du PLUI, relation PETR, SCOT RVGB)**
- **Commission Développement durable (mobilités douces, environnement, GERPLAN, plan climat territorial)**
- **Commission Gestion et valorisation des déchets**

Chiffres clés :

- ***5 réunions du Conseil Communautaire***
- ***20 réunions du bureau***

2.3. Ressources humaines

La Communauté de Communes compte 8.24 ETP (équivalent temps plein).

Les bureaux sont situés au 3ème étage de l'Hôtel de Ville d'Ensisheim.

Les agents de la Communauté de Communes remplissent leurs missions sous l'autorité du Directeur Général des Services.

Dans le cadre de la mutualisation des services, des conventions de mises à disposition de personnel ont été finalisées entre la CCCHR et la Ville d'Ensisheim, dans les filières administrative, technique et sportive.

III. ACTIONS 2020

3.1. Aménagement de l'espace

Courant 2019-2020, la CCCHR, accompagnée des bureaux d'études et des représentants des 9 communes membres, a poursuivi la mise en œuvre de la procédure d'élaboration du PLUi qui a abouti à son approbation le 23 décembre 2019 et la procédure d'adoption de 2 PDA modifiés pour les communes de NIEDERENTZEN/OBERENTZEN et REGUISHEIM.

Le PLUi a également été mis à jour 2 fois courant 2020. La 1ère procédure de mise à jour du PLUi a été évoquée dans le précédent rapport d'activité car elle s'est déroulée à cheval entre 2019 et 2020.

La mise à jour n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.i.) a permis l'institution du Droit de Préemption Urbain sur le territoire inter-communal

La 3CHR a délibéré le 3 mars 2020 afin d'instituer le DPU (droit de préemption urbain) sur son territoire et en fixer les modalités d'exercice et de délégation aux communes membres.

Ainsi, la 3CHR traite l'ensemble des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) déposées dans les zones d'activités économiques présentes sur son territoire.

Les autres DIA sont traitées par chaque commune. L'exercice du droit de préemption urbain ayant été rétrocédé à chaque commune.

Le Président de la 3CHR a constaté le 25 mai 2020 par arrêté n°9/2020 la mise à jour n°1 du PLUi.

A cet effet, la délibération du 3 mars 2020 instituant le DPU et le document graphique matérialisant le périmètre du DPU ont été annexés au PLUi approuvé en 2019.

Cet arrêté a fait l'objet d'un affichage durant un mois dans chaque commune et au siège de la 3CHR.

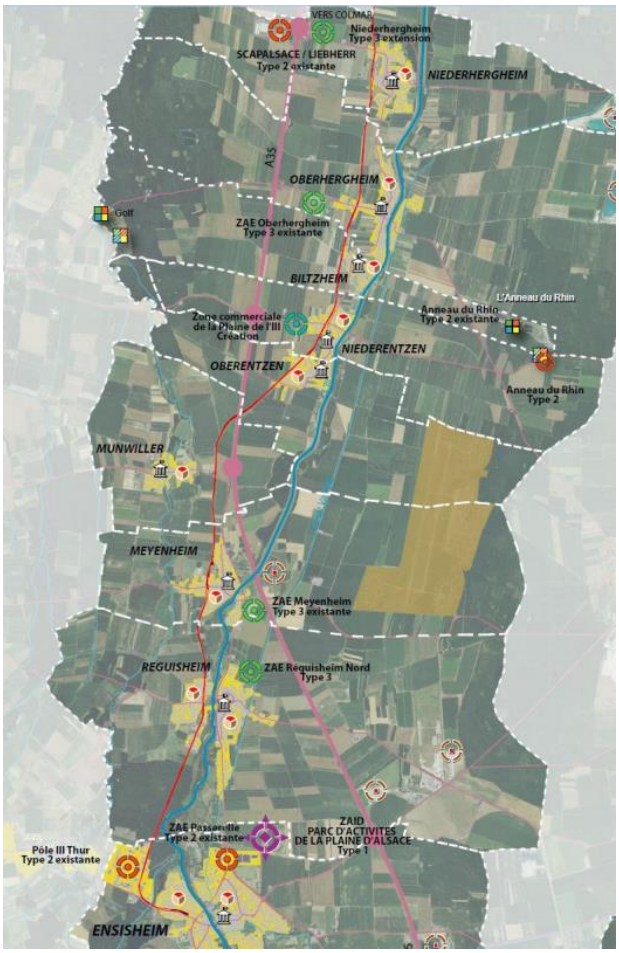

Une copie de l'arrêté n°9/2020 portant constat de la mise à jour du PLUi de la CCCHR ainsi que la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin du 3 mars 2020 instituant le droit de préemption urbain (DPU) sur les zones urbaines et d'urbanisation future du PLUi et son annexe, à savoir le document graphique matérialisant le périmètre du DPU, a été transmis à la Préfecture du Haut-Rhin, la Sous-préfecture

et la DDT en application du code de l'urbanisme et notamment son article R. 153-18 pour être tenus à la disposition du public.

L'ensemble de ces éléments sont librement consultables sur le site internet de la 3CHR.

Porter à connaissance Retrait-Gonflement argileux

La CCCHR a été destinataire le 12 février 2020 d'un porter à connaissance (PAC) « retrait gonflement des argiles ».

Ce porter à connaissance n'a pas valeur de servitude d'utilité publique, il n'y a donc pas obligation de l'annexer au PLUi dans les 3 mois, comme le prévoit l'article L. 153-60 du code de l'urbanisme

Toutefois, la DDT nous a indiqué qu'il est recommandé, <u>lors d'une prochaine révision du document d'urbanisme, d'intégrer ce nouvel aléa dans le rapport de présentation</u>, accompagné d'une cartographie du risque ou d'une carte récapitulative de l'ensemble des différentes servitudes ou aléas connus sur le territoire.

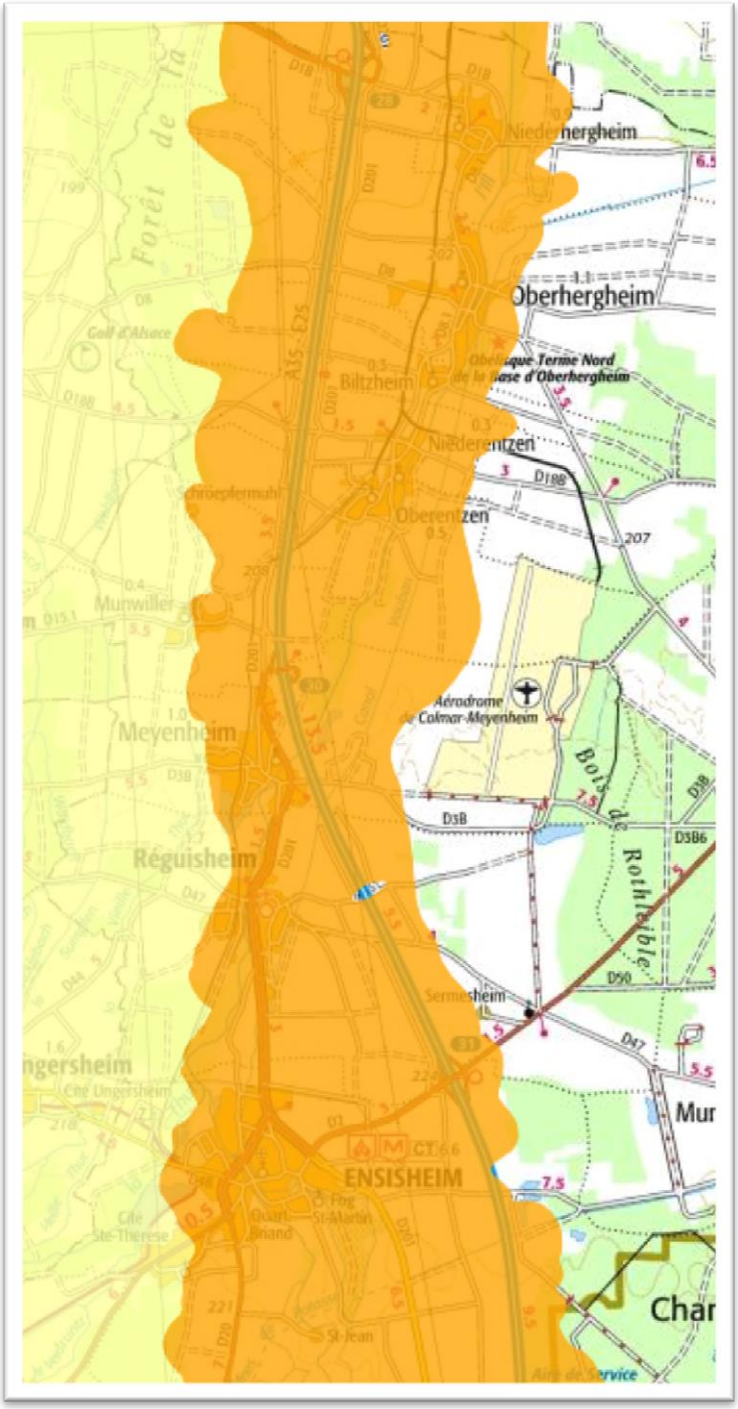

La carte délimitant les zones exposées au phénomène de retrait-gonflement des sols annexée à l'arrêté du 22 juillet 2020 est disponible sur le site : www.georisques.gouv.fr.

L'identification des **zones à risque** se fonde sur l'évaluation de l'exposition des formations argileuses au phénomène de retrait-gonflement selon les critères lithologique, minéralogique et géotechnique.

La DDT a également rappelé que, à l'occasion de la délivrance d'autorisation d'urbanisme, il incombe à l'autorité compétente d'informer le pétitionnaire en lui transmettant les éléments de connaissance sur la présence de l'aléa retrait gonflement des argiles, ainsi que sur son niveau d'intensité et en l'invitant à s'informer des **<u>dispositions constructives spécifiques qui</u>**

s'appliquent aux constructeurs. Ces éléments ont été transmis au SCoT RVGB qui a bien intégré ces informations dans le cadre de leur mission d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Concrètement on a pu observer à travers ce porter à connaissance **le passage d'un niveau d'aléa faible à un niveau d'aléa moyen de retrait gonflement-argileux sur une grosse partie du territoire.**

Enfin, ce porter à connaissance a eu également pour conséquence la mise à jour des informations des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels miniers et technologiques par arrêté préfectoral du 24 août 2020 n°BDSC2020-237-04. **Cet IAL est un document à joindre impérativement à tout acte de mutation de bien immobilier.**

Dématérialisation ADS, un changement nécessaire de logiciel urbanisme à venir

A partir du 1er janvier 2022, toutes les communes de plus de 3 500 habitants seront concernées par l'obligation de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée les demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme : c'est la dématérialisation de l'application du droit des sols (Démat ADS).

Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme, dit programme Démat.ADS, répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics, à l'heure où une grande majorité de services est accessible en ligne. Il s'inscrit pleinement dans la démarche Action publique 2022, qui vise à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique, tout en maîtrisant les dépenses et en optimisant les moyens.

Deux fondements juridiques encadrent le projet de dématérialisation, autour d'une même échéance, le 1er janvier 2022 :

- L'article 62 de la loi ELAN prévoit que **toutes les communes de plus de 3 500 habitants devront être dotées de procédures dématérialisées pour recevoir et instruire les autorisations d'urbanisme**

- La saisine par voie électronique (SVE) permettra, quant à elle, aux usagers de saisir l'administration (Etat et collectivités territoriales) de manière dématérialisée, selon les modalités mises en œuvre par cette dernière (e-mail, formulaire de contact, téléservice…) dans le respect du cadre juridique général.

Outre ces obligations réglementaires, la dématérialisation des autorisations d'urbanisme présente de nombreux avantages pour le bénéficiaire (gain de temps, souplesse, transparence dans le suivi du dossier) et pour les services de l'Etat (économies, gain de temps sur le traitement des dossiers, qualité du suivi).

Ainsi la CCCHR a décidé fin 2020 de se doter d'un nouveau logiciel urbanisme répondant à l'ensemble de ces normes. Il s'agit de GéoADS géré par l'entreprise GéoSoft.

3.2. Développement économique

3.2.1. Le Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace poursuit son développement

Après la venue de l'entreprise Inter-Logistic en 2019, le Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace (P.A.P.A.) poursuit son développement.

L'entreprise ASTECH a emménagé sur son site à l'automne 2020. Cette entreprise est spécialisée dans les conteneurs d'apport volontaire aériens, enterrés ou semi enterrés. Elle développe des solutions dont la conception facilite le geste de tri et optimise la collecte. Elle s'occupe de la conception, fabrication, livraison et installation avec une maîtrise de toute la chaîne de production et logistique. A ce jour, elle emploie 25 personnes. Le bâtiment d'une surface d'environ 3 350 m² comprend une partie de production, de stockage et des bureaux.

L'entreprise BUBENDORFF a également finalisé les travaux de son second bâtiment. Deux autres bâtiments devront encore voir le jour sur la même parcelle dans les années à venir.

Les travaux des entreprises sur la tranche B se poursuivent également.
L'entreprise EUROVIA 15 qui avait débuté ses travaux en septembre 2019 a finalisé en novembre 2020. Ce sont donc deux halls logistiques d'une surface d'environ 113 450 m² qui répondent aux exigences les plus modernes des bâtiments logistiques actuels qui ont été érigés.

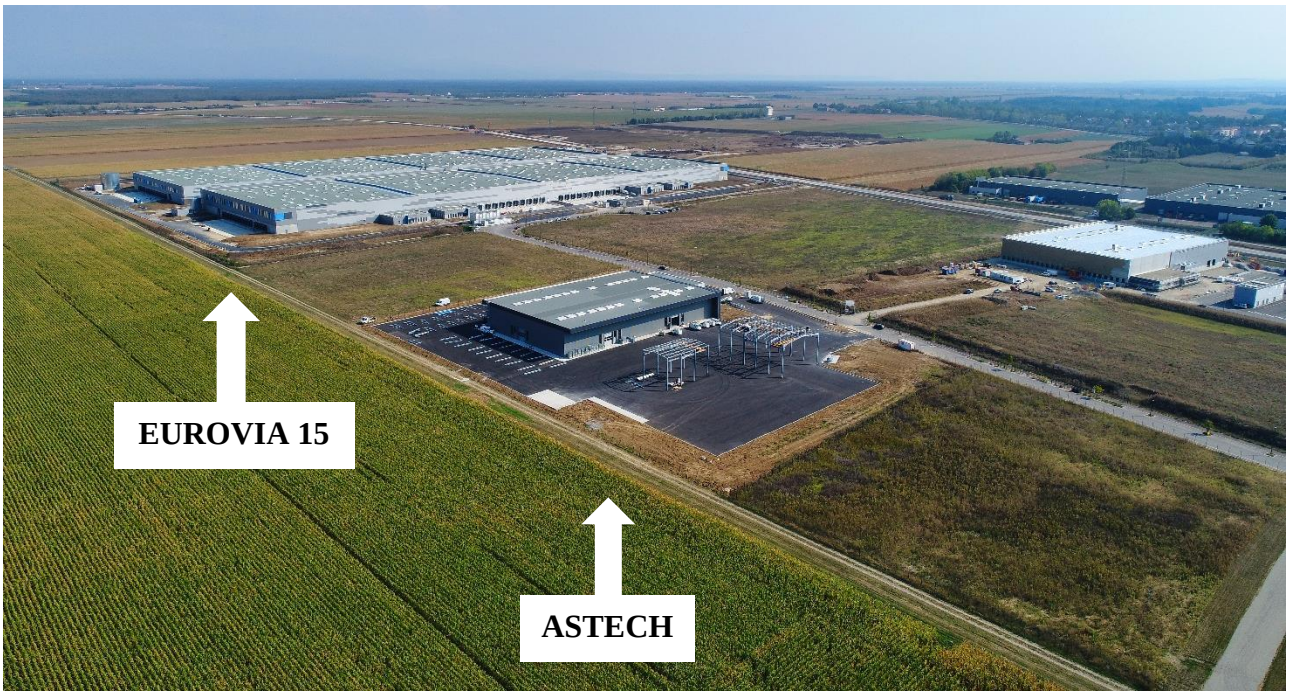

Source : CCCHR

Au Sud du P.A.P.A., les fouilles archéologiques sur une surface d'environ 9 hectares, qui avaient débuté le 26 août 2019, ont été finalisées en août 2020.

Les travaux prévus pour l'aménagement de la tranche 2 ont débuté en mai 2020 en parallèle avec ceux de la voie de liaison entre l'actuelle RD2 et la future RD2, réalisés par la Collectivité Européenne d'Alsace. Ils prévoient tous deux d'être finalisés au printemps 2021.

Le coût prévisionnel pour l'aménagement de la seconde tranche a été estimé à 2 600 000 €.

Source : CCCHR

Les démarches pour les acquisitions foncières au Nord-Est du P.A.P.A. se poursuivent sur la commune de Réguisheim. Ce sont environ 19 hectares qui seront acquis au printemps 2021.

3.2.2. Une palette de zones d'activités de part et d'autre de l'A35 pour répondre aux demandes des entreprises.

La zone d'activités de Meyenheim accueille sa première entreprise !

La Communauté de Communes a vendu son premier lot, au mois d'octobre, sur la zone d'activités du Grundfeld à Meyenheim. Ce lot, d'une surface de près de 12 ares, sera destiné à accueillir la boulangerie Mikaël qui prévoit son ouverture au mois de mai 2021.

9 lots sont actuellement réservés sur cette zone. Un second permis de construire déposé par la SCI Meyenheim a été attribué au début de l'année. Les autres lots sont encore en cours de projet.

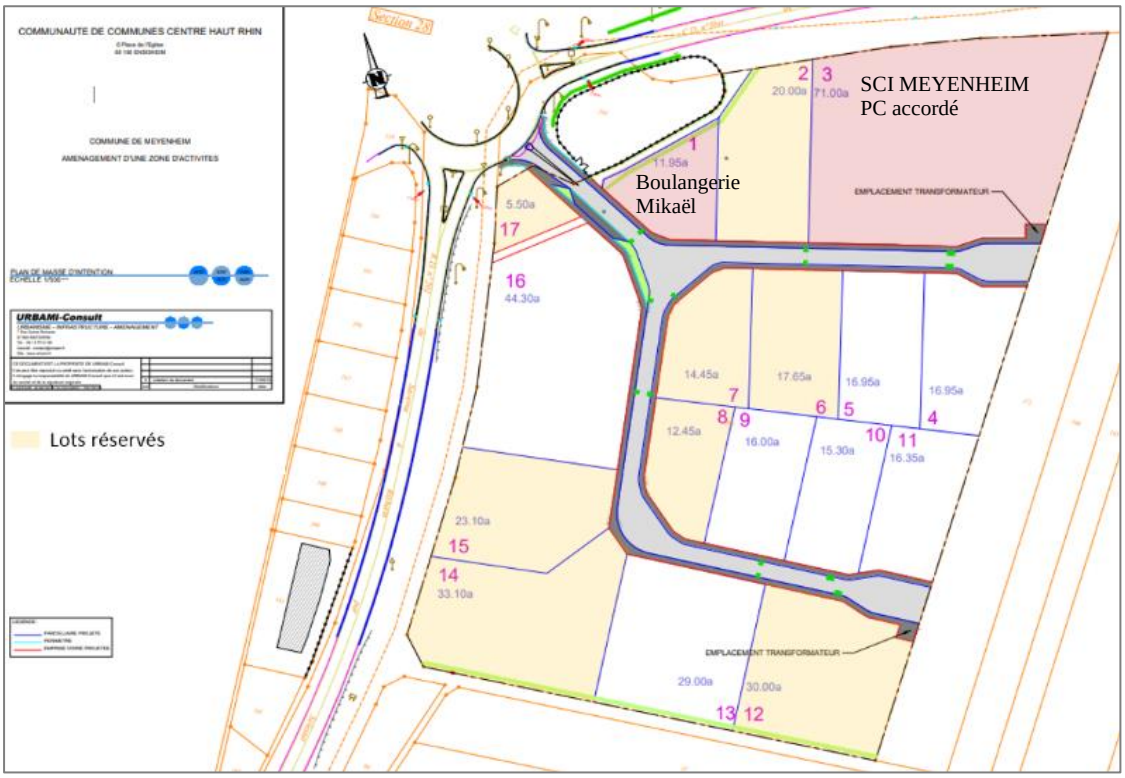

Source : CCCHR

La zone d'activités La Chapelle à Niederentzen, en plein chantier.

Débutés à l'été, les travaux réalisés par PONTIGGIA-LINGENHELD et ETPE battent leur plein pour suivre un planning serré dans l'objectif de répondre aux demandes des entreprises.

En effet, l'enseigne de supermarché belge COLRUYT souhaiterait débuter ses travaux de construction au printemps 2021. Son dossier de demande de permis de construire, déposé le 9 janvier 2020, a été autorisé en date du 20 juillet 2020.

Le fleuriste-pépiniériste « Au Jardin des 4 Saisons » a également déposé sa demande de permis de construire en septembre 2020. La société n'attend plus que l'autorisation et la fin des travaux de la zone d'activités pour le démarrage de son aménagement.

Source : Immo Colruyt France

Source : Mme ZIMMERLE Patricia

La commercialisation de la zone se poursuit activement avec la réservation de 14 lots sur un total de 21 lots. Le type d'entreprise est varié : paysagiste, restauration pour cantine scolaire, conception d'outillage, ventes de pizzas à emporter, menuisier, électricien, …

La Zone d'activités d'Oberhergheim se développe…

Comme prévu, les travaux de la zone d'activités d'Oberhergheim se sont finalisés au début de l'année 2020. Le premier permis de construire a ainsi été autorisé en août 2020 pour l'entreprise TP Tradec, une société de travaux publics, forte de 25 emplois.

La société Alsace Mécanique Services (AMS 68), qui a réservé le lot 3 d'une surface de 12,03 ares, devrait également voir son projet se réaliser au courant de l'année à venir. Actuellement en location sur la commune de Sainte-Croix-en-Plaine, l'entreprise cherche à se développer et être propriétaire de son site. Elle est une société de réparation, de maintenance et de commercialisation de pièces détachées, de véhicules et d'engins neufs pour les plus grandes marques de nacelles et d'engins élévateur électrique ou thermique.

Elle prévoit l'aménagement d'un bâtiment professionnel d'une surface au sol d'environ 282 m² qui comprendra un entrepôt-atelier, des vestiaires, un réfectoire et un bureau.

Source : AMS 68

Les 3 autres lots réservés sont toujours en attente de présentation des projets et de dépôt de permis de construire.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à ce jour à près de 890 000,00 € HT. Une subvention au titre de la DETR 2017 à hauteur de 88 226,40 € a été obtenue.

La commercialisation à Niederhergheim Est se poursuit avec succès !

La zone d'activités de Niederhergheim Est a encore accueilli de nouvelles constructions. Ci-dessous, une photo du bâtiment en cours de construction de l'entreprise GOMES CONSTRUCTION.

Source : CCCHR

Pour rappel, cette entreprise de construction de bâtiment et de maisons individuelles emploie 8 salariés. Son bâtiment se divise en deux : la partie de gauche a été louée à l'entreprise VIVRECO. Cette société, forte de 6 emplois, développe et fabrique des solutions de chauffage à énergie renouvelable. Elle est spécialisée dans la géothermie, les pompes à chaleur et les panneaux solaires.

Pour la suite des commercialisations :
Lot 4 : La menuiserie BAUMANN Conception est en cours de construction,
Lot 3 : L'entreprise MVP (Miroiterie-Vitrerie de la Plaine) a obtenu son permis au mois d'octobre. La signature de l'acte de vente devrait intervenir au début de l'année 2021.
Les autres lots sont toujours en phase projet.

Une nouvelle voirie pour la ZA de Niederhergheim Ouest.

La centrale de Scapalsace prévoit la construction d'un nouvel entrepôt automatisé d'environ 26 000 m² avec la création de 140 emplois. L'objectif de cette nouvelle construction est le traitement des commandes et la préparation des expéditions en produits frais (crémerie, charcuterie, fromages et traiteur notamment). Les travaux ont prévus de débuter en mars 2021.

Dans le cadre de ce développement, l'aménagement d'une voirie desservant la parcelle était nécessaire. Ce sont donc 550 mètres linéaires de voirie avec les réseaux d'eau potable, l'assainissement et les gaines télécom, qui ont été aménagés en structure pouvant accueillir un trafic de 365 poids lourds/jour.

Les travaux ont démarrés en août et se sont achevés fin novembre. A noté que la Communauté de Communes s'était engagée en décembre 2019 à terminer les travaux fin octobre 2020. Les délais ont été tenus à trois semaines près, malgré la crise sanitaire.
L'enveloppe budgétaire des travaux s'élève à un montant de 690 000 € HT (hors acquisition foncière, installation Rosace et Enedis).

3.3. Aire d'accueil des gens du voyage

Suite à la consultation lancée en 2017, avec la constitution du groupement de commande avec Saint-Louis Agglomération et la Communauté de Communes de Thann-Cernay, la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage a été confiée à la société Vago.

Le marché a commencé le 1er janvier 2018 et s'achèvera le 31 décembre 2021.

L'année 2020 a été marquée par une occupation en hausse par rapport à l'année précédente, notamment en raison des deux confinements. Le taux d'occupation moyen enregistré est de **94%**.

Il est à noter le remplacement du système de télégestion Lumex, qui avait des défaillances ponctuelles et dont les pièces de rechange étaient devenues introuvables, par le système de télégestion Webaccueil, plus efficace et plus fiable. De plus, la société Evac'Eau a procédé au curage et au remplacement des pompes de relevage.

Le marché de gestion confié à Vago a représenté pour la collectivité un coût annuel de 77.874,60 €. En contrepartie, elle a bénéficié des recettes issues des participations des usagers, qui se sont acquittés d'un droit de place journalier et des dépenses de consommation d'eau et d'électricité s'élevant à 39.207,20 €. Suite à une demande de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de Protection des Populations (DDCSPP), la subvention au titre de l'Aide au Logement Temporaire 2 (ALT2) sera versée par la CAF directement au gestionnaire mais ce dernier reversera le montant ainsi perçu à la Communauté de Communes.

3.4. Collecte et traitement des déchets ménagers

Les activités relatives à la gestion des déchets fait l'objet d'un rapport spécifique intitulé « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ».

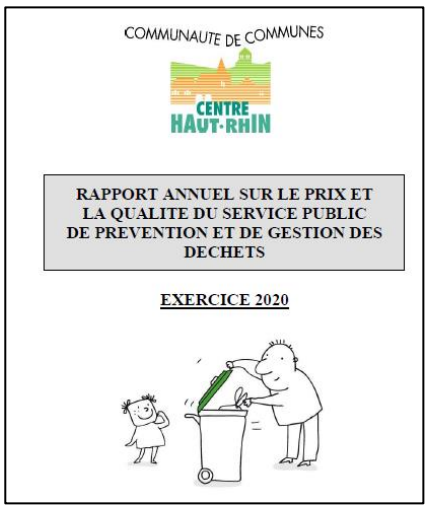
COMMUNAUTE DE COMMUNES
CENTRE HAUT-RHIN

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

EXERCICE 2020

3.5. La protection et la mise en valeur de l'environnement

3.5.1. Actions GERPLAN

- Promotion du marché paysan d'Ensisheim
- Aménagement paysager rue des Bouleaux à Réguisheim
- Plantations à l'Espace des Trois Cœurs à Réguisheim

A l'occasion des 20 ans du GERPLAN en 2020, une exposition photo "Dans l'œil des GERPLAN" était prévue mais elle a été reportée en 2021 en raison de la crise sanitaire.

3.5.2. Animations de la Maison de la Nature du Vieux Canal

Dans le cadre du conventionnement, la CCCHR a versé à la Maison de la Nature du Vieux Canal une subvention de fonctionnement de 35 000 € pour l'année 2020.

Animations réalisées en 2020 dans le cadre des « droits de tirage » :

- 13 demi-journées d'animations périscolaires ;
- 2 demi-journées ont dû être annulées à cause de la crise sanitaire et seront reportées en 2021.

3.6. La politique du logement et du cadre de vie

<u>Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter mieux 68 »</u>

La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin a adhéré et participe au programme d'intérêt général PIG « Habiter Mieux 68 » pour la période 2018-2023, en particulier sous la forme d'actions de sensibilisation et de communication.

En 2020, 10 foyers éligibles aux aides de l'Anah au titre de la précarité énergétique, ont bénéficié d'une aide de la Communauté de Communes dans le cadre du PIG « Habiter Mieux 68 » pour la réhabilitation de leur logement.

3.7. Action sociale d'intérêt communautaire

3.7.1. Les services « petite enfance et enfance » (0 à 11 ans)

Depuis 2016, les structures d'accueil petite enfance, le relais d'assistantes maternelles intercommunal et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin sont gérés dans le cadre de contrats de délégation de service public, comme suit :

- les accueils de loisirs sans hébergement d'Ensisheim et de Réguisheim par l'Association ENFANCE POUR TOUS ;
- les accueils de loisirs sans hébergement de Niederhergheim et du multi-sites Oberhergheim/Niederentzen par l'Association IMAGINE ;
- les structures multi-accueil petite enfance d'Ensisheim et de Niederentzen et du Relais intercommunal d'Assistantes Maternelles par l'Association ENFANCE POUR TOUS.

Les contrats de délégation de service public ont été conclus pour une durée de 5 ans du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020. Ces conventions ont été prolongées par avenant pour une durée de 6 mois, repoussant leur échéance au 30 juin 2021.

Malgré la fermeture des structures du premier confinement suite à l'arrivée de la pandémie de covid-19, qui a eu lieu de mars à mai 2020, les redevances ont été payées intégralement aux délégataires.

1. Les Accueils de loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Suite à une réunion du 18 juin 2020, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de Protection des Populations (DDCSPP) a décidé que l'organisation de l'ALSH d'Oberhergheim/Niederentzen/Biltzheim en multi-sites n'était plus possible d'un point de vue règlementaire.

En outre, la demande en accueil périscolaire est croissante sur le nord du territoire, qui connaît une démographie très dynamique (avec une projection d'une hausse de la population de plus de 20% à horizon 2035).

Eu égard à ce contexte et afin de pouvoir faire face aux sollicitations grandissantes des parents, qui plus est dans le contexte sanitaire actuel, la 3CHR a décidé de mettre en place une structure périscolaire provisoire et complémentaire sur la commune d'Oberentzen pour la rentrée 2020/2021. Des bâtiments modulaires ont donc été installés à proximité immédiate de l'école d'Oberentzen dès le 1er septembre 2020 pour une durée minimum de deux années.

L'opération de mise en place de ce bâtiment intercommunal de 246 m² a un coût total de 330.185,32 € TTC, avec une subvention au titre de la DETR de 74.755,50 €.

Cette évolution de la mission inscrite dans les contrats de délégation de service public a été formalisée par voie d'avenants. Il en résulte une modification des horaires et des capacités d'accueil comme suit :

- La capacité d'accueil de l'**ALSH d'Oberhergheim** a été portée à :
  - 20 enfants accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin ;
  - 49 enfants accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredi midi ;
  - 33 enfants accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredi soir ;

- La capacité d'accueil de l'**ALSH de Biltzheim** a été portée à :
  - 49 enfants accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredi midi ;
  - 33 enfants accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredi soir ;

- La capacité d'accueil de l'**ALSH de Niederentzen** a été portée à :
  - 20 enfants accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin ;
  - 49 enfants accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredi midi ;
  - 33 enfants accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredi soir ;
  - 20 enfants accueillis les mercredis.

- La capacité d'accueil de l'**ALSH d'Oberentzen** a été portée à :
  - 40 enfants accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredi midi ;
  - 33 enfants accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredi soir.

Cette modification et augmentation des capacités des ALSH du nord du territoire de la 3CHR n'a pas eu de surcoût financier pour la collectivité.

Suite aux modifications en termes de temps et de capacités d'accueil apportées au contrat de délégation de services public, il en résulte la proposition de capacité d'accueil journalière sur le territoire de la 3CHR au 1er septembre 2020 suivante :

	Les Oréades	Ill Ô Momes	Réguisheim	Niederhergheim	Oberhergheim	Biltzheim	Niederentzen	Oberentzen	TOTAL
Matin	20	0	0	0	20	0	20	0	**60**
Midi	70	156	75	55	49	49	49	40	**543**
Soir	50	84	45	45	33	33	33	33	**356**
Mercredi matin	40	36	20	30	0	0	20	0	**146**
Mercredi AM	30	36	20	30	0	0	20	0	**136**
Petites vacances	24	24	0	20	0	0	0	0	**68**
Grandes vacances	24	0	0	28	0	0	0	0	**52**

2. Les crèches L'Envol et Coquelibulle

Ce sont actuellement 70 places qui sont proposées sur notre territoire.

La crèche l'Envol a pu accueillir, dans une démarche de solidarité, des enfants des personnels prioritaires dès le 30 mars 2020 et ce, jusqu'au déconfinement du 11 mai 2020.

Crèche L'ENVOL à Ensisheim

NOMBRE DE SECTIONS

Section bébés : 10 bcx
Section moyens : 15 bcx
Section grands : 15 bcx

Nombre de jours d'ouverture dans l'année : 216 jours.

Horaires

Du lundi au vendredi
De 7h15 à 18h30

Taux d'occupation 2020 : 57,1 % (pour mémoire 2019 : 78,5%)

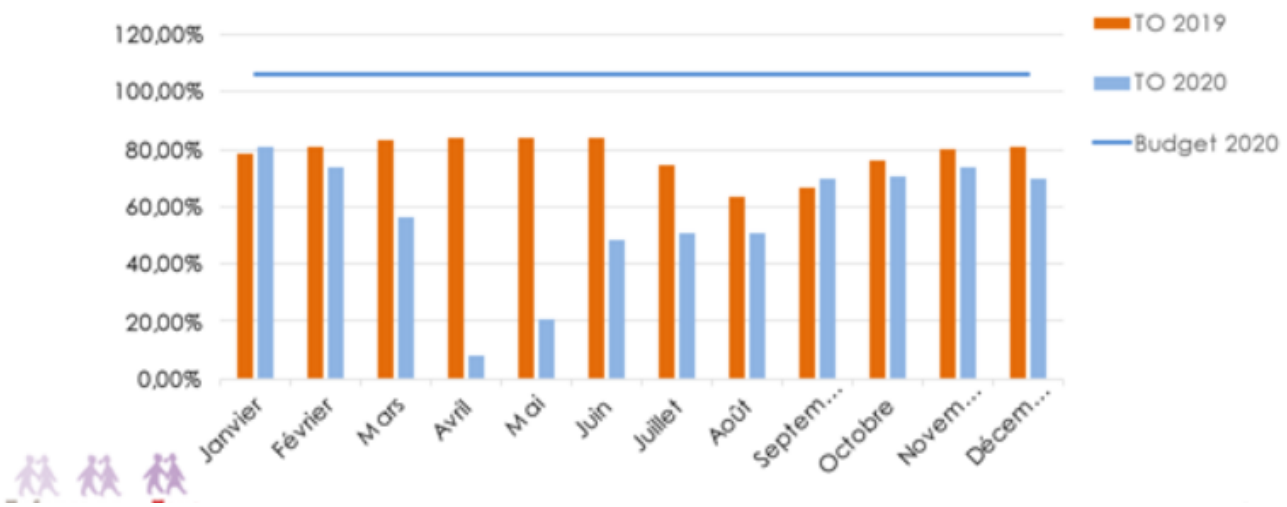

Crèche COQUELIBULLE à Niederentzen

NOMBRE DE SECTIONS

Section bébés : 10 bcx
Section moyens : 10 bcx
Section grands : 10 bcx

Nombre de jours d'ouverture dans l'année : 190 jours

Horaires

Du lundi au vendredi
De 7h15 à 18h30

Taux d'occupation 2020 : 65,7 % (pour mémoire 2019 : 75%)

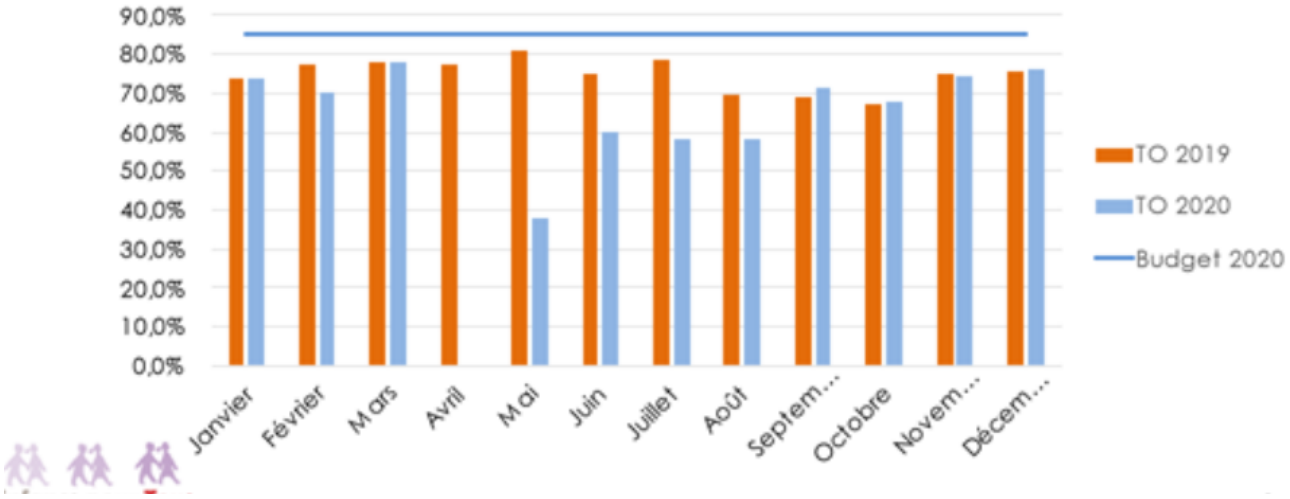

3. Le Relais d'assistantes maternelles

En décembre 2020 :

- Nombre d'Assistantes Maternelles agréées recensées : 102
- Nombre d'Assistantes en activité : 97
- Nombre de places proposées : 376 places
- Nombre de places disponibles : 84 places

Le montant total des redevances 2020 dues par la CCCHR aux gestionnaires s'est élevé à 1.181.044,24 €, hors subvention CAF.

4. Les accueils collectifs pour mineurs (ACM)

Deux associations gèrent les accueils collectifs pour mineurs (ACM) : ANim Eté à Ensisheim et l'OMSAL Section ACM à Réguisheim.

Au vu de la crise sanitaire qui a eu un impact sur la situation financière des associations, le Conseil communautaire a décidé le 2 décembre 2020 le rééchelonnement du remboursement de l'avance de trésorerie (pour rappel, 20.000 € ont été versés à ANim'Eté et 8.500 € à l'OMSAL avec un remboursement initialement prévu pour le 31 décembre 2020). Les modalités de rééchelonnement sont les suivantes :
- pour l'OMSAL Section ACM, il est convenu un remboursement de 1.000 € annuellement pour les années 2021 à 2026 et un remboursement de 1.500 € en 2027 ;
- pour Anim'Eté, il est convenu un remboursement de 10.000 € en 2020 et de 10.000 € en 2021.

La CCCHR continue de soutenir les ACM par une subvention annuelle de fonctionnement, calculée sur la base de 1,10 €/enfant par jour de présence, plafonnée à 4.000 € l'an. La somme due par la collectivité est versée sur présentation de justificatifs (liste de présence). Ainsi, l'OMSAL a perçu une somme de 826,10 € et ANim'Eté une somme de 778,80 €.

3.7.2. Le service jeunesse intercommunal

1. Les mini-stages

Bilan mini stages été

Malgré le contexte sanitaire, la CCCHR a proposé 26 mini-stages sur la période estivale, en réduisant les places disponibles afin de s'adapter au protocole sanitaire. Cela s'est effectué en collaboration avec les associations locales (musique municipale, Football Clubs d'Ensisheim et d'Oberhergheim, association de pêche d'Ensisheim, le club d'échecs « l'Ill Régence », Cyclo-club d'Ensisheim), des prestataires extérieurs (Ecuries d'Alsace, Maison de la Nature du Vieux Canal) et l'animateur jeunes (multisports, mini-golf et cirque).

255 jeunes de 3 à 16 ans ont participé aux mini-stages sur les 330 places disponibles, soit un taux de remplissage de 77%.

2. Les Ados (12-17 ans)

Sortie Animation-Jeunes

En raison des contraintes sanitaires, les sorties animation jeunes n'ont pas pu être organisées en 2020.

3. Atelier cirque

Pour l'année 2020-2021, il y a eu 12 inscrits à Biltzheim et 10 inscrits à Ensisheim.
Malheureusement, seules deux séances ont pu avoir lieu.

4. Les interventions de sensibilisation à l'environnement

Dans le cadre de sa politique de sensibilisation au tri, la Communauté de Communes du Centre Haut Rhin a repris ses interventions en milieu scolaire et périscolaire sur le thème du tri et de la valorisation des déchets.

Ces animations pédagogiques proposées par l'Ambassadrice du tri et l'Animateur jeune de la CCCHR, ont permis de faire découvrir lors de 3 interventions pour les enfants de 3 à 11 ans l'univers du tri sélectif à travers différents messages :

- Comment trier ? (pour apprendre les consignes de tri des déchets)

- Où vont les déchets triés ? (pour connaître les différentes filières des déchets recyclables)

- Pourquoi trier ? (pour découvrir les bénéfices environnementaux du tri et les produits issus du recyclage)

3.8. Le domaine scolaire et culturel

3.8.1. Musique

L'Harmonie intercommunale ainsi que les écoles de musique ont bénéficié en 2020 d'une aide financière, pour les élèves résidant sur le territoire de la CCCHR, d'un montant total de 15 000.-€

3.8.2. Journées du patrimoine les 19 et 20 septembre

Dans le cadre des Journées Européennes du patrimoine organisées les 19 et 20 septembre, la Communauté de Communes, en partenariat avec ses communes, a pu proposer différentes manifestations et animations, accessibles gratuitement.

C'était l'occasion de découvrir ou redécouvrir en visite libre ou commentée, les monuments, édifices, jardins qui font notre histoire, notre mémoire commune et le visage de nos territoires.

La nouveauté de l'édition 2020 est la mise à disposition gratuite d'une navette en bus s'arrêtant dans toutes les communes, qui permet à ceux qui le souhaitent de se déplacer.

496 visiteurs ont participé aux journées du patrimoine 2020.

3.9. Actions sociales

3.9.1. CARITAS

La Communauté de Communes verse une subvention de fonctionnement annuelle de 15 000.-€ à l'association CARITAS, secteur d'Ensisheim.
Cette association apporte une aide aux personnes défavorisées des Communes de la CCCHR, à travers une écoute, un soutien moral, alimentaire, matériel et financier.

La CCCHR poursuit également son soutien financier aux frais de fonctionnement des organismes à caractère social suivants : l'Association Troisième Age, le CAP, la Maison des Adolescents 68 (MDA68), l'Institut Saint-André de Cernay (APAIE), soit un montant total de 12 697.-€

3.9.2. Association Troisième Age

La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin a versé en 2020 une subvention de 8 697 € à l'association permettant de financer des prestations telles que le portage de repas, des animations, du transport, permettant aux bénéficiaires de vivre à domicile dans de bonnes conditions.

3.9.3. LE CAP

Une subvention de 500,00 € a été versée à l'Association Le Cap Association Haut-Rhinoise de Prévention et de Soins des Addictions.

3.9.4. Colmar Centre-Alsace INITIATIVE

Dans le cadre du développement économique, la Communauté de Communes soutient également l'association Colmar-Centre Alsace Initiative qui apporte une aide financière aux créateurs et repreneurs d'entreprises. La participation de la 3CHR est de 2 415.85 € en 2020.

3.9.5. Maison des Adolescents MDA 68

La MDA68 répond à un réel besoin des jeunes Haut-Rhinois de toutes conditions sociales et confrontés à des problématiques variées. En 2020, la Communauté de communes a versé une subvention de 1.000 €.

3.9.6. APAEI

La Communauté de Communes verse une subvention globale de 2.500 € à l'Institut Saint-André de Cernay.

3.9.7. Mission locale

La mission locale Colmar Centre Alsace a pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans révolus et le développement de partenariat en lien avec son objet social. Il offre un accompagnement dans leurs démarches professionnelles. La Communauté de Communes a apporté une contribution de 6.979 € en 2020.

3.10. Maîtrise d'ouvrage déléguée

La Communauté de Communes accompagne sous maîtrise d'ouvrage déléguée les communes dans la mise en œuvre et la concrétisation de leurs programmes d'investissements. Elle assure le préfinancement des dépenses et recherche toute aide possible pour la réalisation des projets.

Travaux engagés et/ou réalisés en 2020 :

➢ <u>*Construction et aménagement de bâtiments publics*</u>

- **NIEDERHERGHEIM**

Agrandissement de la mairie et mise en conformité d'un bâtiment communal (ancienne banque).

La nouvelle mairie de Niederhergheim. Cabinet d'architecture Antoine Crupi

Les travaux débutés en août 2018 ont été réceptionnés le 31 juillet 2020, avec l'ouverture de la nouvelle mairie d'une part et celle de l'ancienne mairie (renommée le Dorfhus) reconvertie en salle polyvalente, en bureau pour le conseil de fabrique de la paroisse et en médiathèque d'autre part.

Le montant total de l'opération s'élève à 2.094.709,56 € TTC. Il y a eu subventionnement de l'Etat (16.590,00 € par le ministère de l'Ecologie et 29.229,20 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ou DETR) et de la Région Grand Est (75.000,00 € dans le cadre de Dotation de Soutien à l'Investissement Local et 44.662,50 € dans le cadre du programme Climaxion). Le reste à charge pour la commune de Niederhergheim est de 1.856.285,42 €. Cela inclut des aides financières perçues directement par la commune : celle de la DRAC de 100.200,00 €, celle de la CCCHR (36.471,22 € de par le fonds de concours) ainsi que celle du Syndicat de Gaz et d'Electricité du Rhin de 11.289,00 €.

- **OBERHERGHEIM**

Restauration de la stèle géodésique

La restauration de ce monument historique, érigé sous Napoléon Ier afin d'établir une carte de l'Helvétie, a débuté en août 2020 pour s'achever le 19 septembre 2020.

L'opération a coûté 16.938,00 € TTC, avec une subvention du Département du Haut-Rhin dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 de 2.853,00 € et un reste à charge pour la commune d'Oberhergheim de 14.085,00 €.

- **NIEDERENTZEN**

Extension de l'école aux 4 Vents.

Les travaux consistent en la fourniture et la pose d'un bâtiment modulaire qui permettra l'accueil d'une classe supplémentaire. Le marché a été attribué en juillet 2020. Le chantier a débuté en novembre 2020 et été achevé le 26 novembre 2020.

L'opération a coûté 78.235,50 € TTC, avec une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR de 21.910,78 €. Le reste à charge de la Commune de Niederentzen est de 55.235,50 €, avec une aide de la CCCHR au titre du fonds de concours de 25.000,00 €.

- **OBERENTZEN**

Travaux de réfection extérieure de l'Eglise Saint-Nicolas.

L'opération englobe la réfection de l'enduit de l'église et de la sacristie, la suppression de la cheminée sur le toit de la sacristie, le remplacement de l'abri au-dessus de l'entrée Sud, le remplacement du vitrage extérieure et la reprise de l'escalier d'accès et de la porte extérieure de la partie Sud de la sacristie. Le coût de l'opération à la suite de l'attribution des marchés est de 411.803,77 € HT. Débutés en décembre 2019, les travaux se poursuivent en 2020.

➢ *Réfection et aménagement de voiries*

- **NIEDERHERGHEIM**

Aménagement de la rue de Sainte-Croix-en Plaine.

Cet aménagement de voirie englobe également une mise en souterrain du réseau d'éclairage public et du réseau Orange et une mise en conformité des trottoirs avec les normes d'accessibilité. Les travaux sont réalisés avec une maîtrise d'ouvrage partagée avec Vialis et le Conseil Départemental du Haut-Rhin, l'aménagement portant sur une route départementale. Ainsi, les marchés correspondants ont été attribués en juin 2020 et les travaux ont commencé durant le même mois.

Le coût estimatif de l'opération est de 350.000,00 € HT.

- **OBERHERGHEIM**

Aménagement de l'entrée Sud de la RD 8I.

L'opération implique une réfection complète de la chaussée mais également l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la RD8.I et la rue Principale, un réaménagement des trottoirs et une mise aux normes PMR des arrêts de bus et des passages pour piétons. La maîtrise d'ouvrage est partagée avec le Conseil Départemental. Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine du Rhin (SIEPI) est aussi maître d'ouvrage. Avec des marchés attribués en janvier 2020, le chantier a démarré en février 2020 et a été achevé le 4 septembre 2020.

Le coût total de l'opération est de 699.580,56 € TTC. Le Conseil Départemental a aidé financièrement en raison du remboursement de travaux sur route départementale à hauteur de 115.934,89 € TTC. Le SIEPI a contribué, quant à lui, à hauteur de 125.781,05 €. Le reste à charge pour la commune d'Oberhergheim est de 444.678,95 €, ce qui comprend la subvention qui est versée directement au titre des amendes de polices du Département du Haut-Rhin de 35.359,00 €.

- **REGUISHEIM**

Aménagement de l'entrée Nord de la RD 201.

L'opération portait sur la création d'un carrefour giratoire au croisement de la RD 201 et de la Grand'rue, d'un carrefour en T au croisement de la RD 201 et du pont de la RD 47 et d'une voie verte le long de la RD 201. Une réfection de la couche d'enrobés, une mise aux normes PMR des passages piétons, des remplacements de conduite d'eau potable ainsi qu'une démolition du passage inférieur et du mur de soutènement ont également été effectués. Le commencement des travaux a eu lieu en mai 2019 : la réception avec levée des réserves est à dater du 26 juin 2020.

L'opération au total a un coût de 1.340.542,48 € TTC. Une participation a été apportée par la Région Grand Est (33.556,00 € dans le cadre de Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et par le Conseil Départemental du Haut-Rhin (200.000,00 € au titre du remboursement de travaux sur route départementale). Le reste à charge pour la commune de Réguisheim est de 1.106.986,48 €.

Le montant pré-financé par la Communauté de Communes pour le compte des communes membres au titre de 2020 pour les opérations placées sous maîtrise d'ouvrage déléguée s'élève à 2.563.463,06 € TTC.

IV. LA GESTION DE LA CCCHR - 2020

4.1. Finances

CA cinq budgets	Compte administratif 2020	Compte administratif 2019
Total des recettes investissement et fonctionnement	**44 981 504 €**	**44 728 912 €**
Total des dépenses investissement et fonctionnement	**43 815 180 €**	**41 565 890 €**
EXCÉDENT GLOBAL DE L'ANNÉE	**1 166 324 €**	**3 163 022 €**

La répartition des dépenses de fonctionnement tous budgets confondus fait apparaître la part respective que représente nos différentes compétences. Ce tableau fait ressortir la part importante que représente le reversement de la fiscalité professionnelle aux communes, soit 30% de l'ensemble de nos dépenses, témoignant l'esprit de solidarité qui unit nos neuf communes.

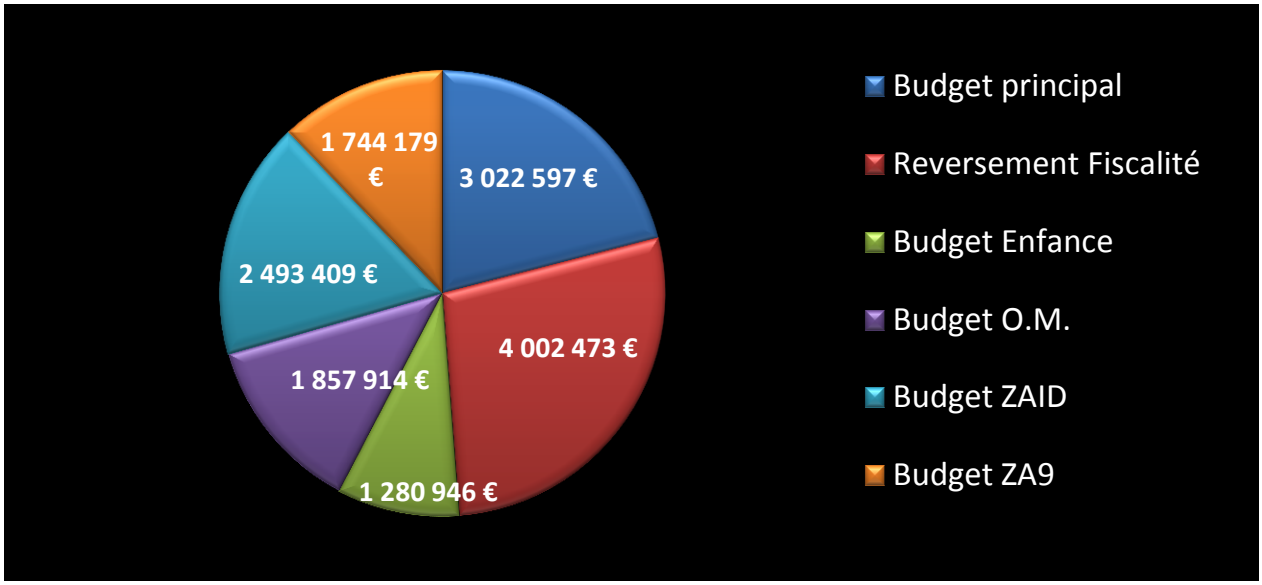

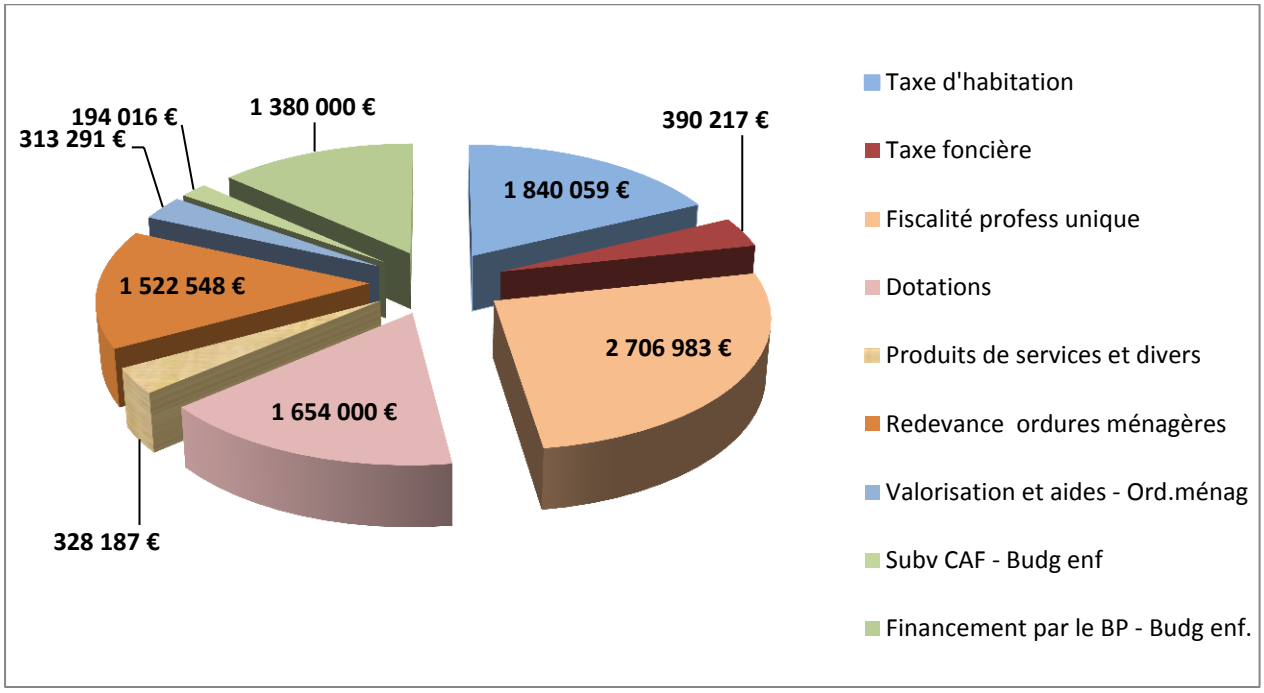

Sur 100€ de recettes perçues par la CCCHR, 26€ environ proviennent de la fiscalité professionnelle, 23€ de la taxe foncière et taxe d'habitation, 17€ de l'Etat, 15€ de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, 3€ de la CAF et 3€ de la valorisation de nos déchets et enfin 13€ d'autres produits tarifaires ou divers.

Sur 100 € perçus, les recettes proviennent de :	
Fiscalité professionnelle unique	26 €
Taxes foncière et d'habitation	22 €
Dotations de l'Etat	16 €
Redevance ordures ménagères	15 €
Subvention CAF - Budget enfance	2 €
Valorisation et aides – ordures ménagères	3 €
Recettes diverses	16 €

L'exécution du budget 2020 a donné lieu aux écritures suivantes :

Budget principal :	676 mandats et	234 titres
Budget ordures ménagères :	234 mandats et	86 titres
Budget Enfance :	192 mandats et	68 titres
Budgets ZAID ET ZA9 :	178 mandats et	18 titres
Soit un total de	1280 mandats et	406 titres

4.2. Communication

Guide pratique Déchets

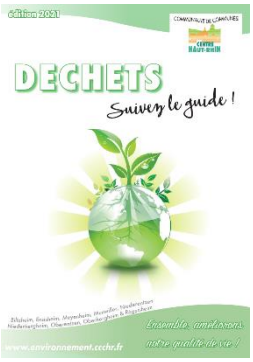

Newsletter de la CCCHR

A pour vocation d'informer nos usagers :

- sur des informations ponctuelles liées aux modalités du service (modalités de fonctionnement particulières liées au contexte sanitaire (report des collectes, ouvertures de la déchetterie…) ;
- Sur des sujets plus généraux, tel que les filières de déchetterie, consignes de tri…

Environ 300 foyers sont abonnés

Flyers

- Marchés paysans
- Journées du patrimoine

Programme des animations enfance & jeunesse distribués à chaque vacance via les écoles et les Mairies

Des publications sont également réalisées par le biais du ***réseau social Facebook***